

Le Ceser Ile-de-France préconise une stratégie régionale globale en matière d'habitat à l'horizon 2030/2050

14 décembre 2017 Valérie PECRESSE, présidente du Conseil régional d'Ile-de-France a saisi le Conseil économique, social et environnemental régional (Ceser) sur l'habitat du futur. Dans l'avis adopté le 13 décembre, l'assemblée consultative estime qu'il est nécessaire d'envisager un habitat universel, accessible à tous, adaptable, connecté et écologique.

Les politiques publiques en matière d'habitat ne peuvent être traitées sans tenir compte de l'habitant, de l'habitation, de l'environnement et du cadre de vie.

De l'habitat segmenté à l'habitat universel

Créer l'habitat du futur c'est mettre fin aux logiques de logements ciblés (jeunes, personnes âgées, personnes en situation de handicap...) et construire un habitat universel. Il répond à 4 critères : adaptable, accessible, connecté et écologique. En effet, l'habitat de demain est en majeure partie l'habitat d'aujourd'hui qu'il faut adapter à l'ensemble de la population de demain, des jeunes aux aînés. Il doit également être accessible à tous, financièrement et physiquement. En outre, l'habitat du futur doit respecter les normes environnementales en vigueur pour lutter contre les dépenses en matière d'énergie et la très grande précarité énergétique qui touche plus de 600 000 ménages franciliens modestes. Les matériaux biosourcés tel que le chanvre répondent à l'enjeu de construction durable et de transition écologique > [voir l'avis du Ceser du 13 décembre 2017](#).

Le Ceser formule 4 préconisations principales pour une stratégie régionale globale en matière d'habitat du futur :

- **Créer et conduire des applications expérimentales intégrant les nouvelles technologies** de manière raisonnée au sein des habitations concernées avec l'ensemble des partenaires, les autres collectivités territoriales et les habitants.
- **Soutenir la Silver économie ayant trait à l'habitat.**
- **Accélérer la mobilisation des collecteurs du 0,45% logement et des bailleurs sociaux dans le parc public** grâce, notamment, à un partenariat efficient entre l'Etat, l'Union sociale pour l'habitat, la Caisse nationale d'assurance vieillesse, le Régime social des indépendants, et la Caisse centrale de la Mutualité sociale agricole.
- **Participer à la réalisation d'un état des lieux exhaustif des conditions d'habitat aujourd'hui.**

CONTACT PRESSE

Sarah Le Borgne - sarah.le-borgne@iledefrance.fr - 01 53 85 66 97 / 06 40 95 14 95